

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education, et notamment les articles L.214-6, L.533-1 et D.211-14,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L811-7,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement pour permettre l'octroi des ordinateurs selon les besoins et le quotient familial;

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 30 900 000€ d'autorisations de programme, de 4 800 000€ d'autorisations d'engagement, de 30 500 000€ de crédits de paiement en investissement et de 4 800 000€ de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme J201 « Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité »

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 24 200 000 € en gestion directe, afin d'engager les premières commandes dès le début d'année

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 4 700 000 € en gestion directe, pour financer les dépenses de fonctionnement relatives aux équipements et à l'environnement numérique des EPLE

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.